

**COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023**

Membres en exercice	12
Membres présents	9
Pouvoirs	0
Votants	9
Date de convocation	4 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

**Présents :** ALLEAU Patrick, BARREAUX Bernadette, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, CHABAUTY James, COMTE Joël, GIN Anne-Marie, RAINETEAU Jean, ROULAUD Jean-Jacques, VILLENEUVE Jordan

**Excusés :** LERICHE Benoît,

**Absents :** BRILLANCEAU Matthias, VUAILLET Laurent

**Pouvoir :**

**Secrétaire :** ROULAUD Jean-Jacques est désigné secrétaire de séance

**Délibération n°01 – 10.07.2023 : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal territorial (dans le cadre d'un avancement de grade)**

Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal suite à un avancement de grade (au 1<sup>er</sup> août 2023, à raison de 35 heures hebdomadaires). Sans recrutement.

Pour à l'unanimité

**Délibération n°02 – 10.07.2023 : Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux pour accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques**

Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux (échelle C1, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 367 et indice majoré 361) pour accroissement saisonnier d'activité dans les services techniques.

Pour à l'unanimité

**Arrivée de M. LERICHE**

**Délibération n°03 – 10.07.2023 : Propositions pour les autorisations spéciales d'absence**

L'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux. Monsieur le maire détaille les propositions qui seront soumises à l'avis du CST.

Pour à l'unanimité

**Délibération n°04 – 10.07.2023 : Convention de prestation de service relative à la livraison de repas par la commune de Montignac-Charente (16330) à la commune de Marsac (16570)**

Monsieur le maire rappelle que les communes de Montignac-Charente et de Marsac conventionnent avec la cuisine centrale de Champniers à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023. La

commune de Marsac a sollicité la commune de Montignac-Charente pour que cette dernière assure la livraison des repas à la commune de Marsac.

Cette prestation de service fera l'objet d'une convention.

Pour à l'unanimité

**Délibération n°05– 10.07.2023 : Projet d'installation d'une usine d'enrobage à chaud ou bitumes routiers**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de Marsac de la demande de l'entreprise ENROBES DU SUD OUEST (Groupe CHARIER) pour l'installation d'une centrale d'enrobage à chaud ou bitume de matériaux routiers sur un terrain situé sur la commune de Marsac ; parcelle cadastrée ZX 0001 appartenant à la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême.

Contre l'installation à l'unanimité

**Délibération n°06– 10.07.2023 : Subventions aux associations – complète la délibération numéro n°06 du 06.04.2023 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres (art. 6574) »**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil les termes de la délibération numéro 6 du 6 avril 2023 concernant les subventions de fonctionnement aux associations.

Il propose d'octroyer au CJM la somme de 2 000 euros et d'inscrire la somme à l'article 6574.

Pour à l'unanimité

**Délibération n°07–10.07.2023 : Décision modificative n°1 (ouverture de crédits)**

Ouvertures de crédit pour les études complémentaires des remparts.

Pour à l'unanimité

**Délibération n°08– 10.07.2023 : Proposition d'achat de terrain cadastrée section C numéro 428 et section C numéro 1058**

Monsieur le maire donne lecture d'une proposition d'achat des parcelles communales cadastrées section C numéros 428 et 1058, situées dans le bourg, pour une superficie totale de 1 371 m<sup>2</sup>. La proposition est de 500 euros. Les frais seraient à la charge des acquéreurs.

Contre à l'unanimité :

- Refuse l'offre ci-dessus.

**Questions et informations diverses**

**Travaux du Pont-Rouge :** Le Département va précéder à des travaux de restauration du Pont-Rouge et pour une durée de trois mois. A compter du 4 septembre 2023, pendant deux mois, le Pont-Rouge sera fermé à la circulation. Une déviation sera mise en place via Vars. A partir de novembre 2023, les travaux se poursuivront sous alternat.

**Bus de Léa** : le 8 et 22 août, un bus destiné aux aidants sera présent sur le marché. Les conseils sont gratuits.

**Projet de commune nouvelle** : les commissions de chaque commune se sont réunies. Une synthèse avec toutes les commissions doit être organisée en septembre.

**Marché** : arrivée d'un poissonnier fin juillet.

Monsieur le maire lève la séance à 20h15.

Prochaine réunion du conseil municipal : le lundi 11 septembre 2023 à 18h30.

Monsieur le Maire,

Le secrétaire,

James CHABAUTY



Jean-Jacques ROULAUD

